

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RIED DE MARCKOLSHEIM**COMPTE RENDU****SÉANCE DU 15 JUILLET 2020****19 HEURES 00 À MARCKOLSHEIM**

Date de convocation : 07 juillet 2020

Délégués en fonction : 33 Présents : 29 Absents et excusés : 0 Procurations : 4

Membres présents :

- **Artolsheim** : Mme Dominique MARTIN
- **Bindernheim** : M. Christian MEMHELD
- **Boesenbiesen** : M. Mathieu LAUFFENBURGER
- **Bootzheim** : M. Clément ROHMER
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Grussenheim** : M. Martin KLIPFEL
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : Mme Mireille MOSSER, M. Pascal JEHL, M. Damien SCHREIBER CORDON, Mme Audrey HUCK
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Gilles WEBER, Mme Chrystelle ERARD, M. Yann SCHUNCK, Mme Elisabeth SIEBER, M. Jean-Paul ORSONI
- **Ohnenheim** : Mme Jacqueline SCHUNCK
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : Mme Anne-Marie NEEFF
- **Schoenau** : M. Michel BUTSCHA
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Mathieu KLOTZ, M. Michaël BERGER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, M. Thierry WITWICKI

Absents excusés :

Mme Nathalie DEICHLER (procuration à Damien SCHREIBER CORDON), Mme Marie FREY (procuration à Jean-Paul ORSONI), Mme Christelle ADOLPH (procuration à Michaël BERGER), Mme Clothilde LOOS (procuration à Christophe KNOBLOCH), M. SCHWOERER Yves (suppléant), Mme Agnès ROHR (suppléante), M. Noël SCHWEIN (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseiller Départemental), M. Nicolas LOQUET (Maison de la Région), Mme Anne-Sophie BONHOMMET (Responsable du Pôle « Gestion des moyens, des ressources et des personnels »), M. Eric CARABIN (Directeur du Pôle « Aménagement du territoire »), M. Bertrand ATZENHOFFER (Responsable des Ressources Humaines), M. Stéphane HUMMEL (Chargé du développement économique), M. Didier HERRMANN (Responsable Bâtiments).

Assistaient en outre :

Mme Isabelle BAEHR (suppléante), Mme Angélique DOUCHE (suppléante), M. Jean-Louis BRICKERT (suppléant), Mme Agnès SIMLER (suppléante), M. François BLATZ (suppléant), M. Sébastien BURGER (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Jacques COSYNS (suppléant), M. Laurent NAAS (suppléant), M. Claude OHNET (suppléant), M. Pierre AMOUGOU-AMOUGOU (Trésorier), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Thierry WALTER (Directeur du Pôle « Animation du Territoire »), Mme Marion BANCELIN (Responsable Enfance Jeunesse).



ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

LE 15 JUILLET 2020

19 HEURES À MARCKOLSHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Installation du nouveau Conseil de Communauté
3. Election du Président
4. Détermination du nombre de Vice-Président
5. Election des Vice-Présidents
6. Composition du Bureau
7. Lecture de la charte de l' élu local

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Indemnités de fonction des élus
2. Délégations d'attribution au Président et au Bureau
3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Interne aux Marchés à Procédure Adaptée
4. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin – Désignation des représentants de la Communauté de Communes
5. SDEA Alsace-Moselle – Désignation des représentants de la Communauté de Communes pour les compétences eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau

C. FINANCES

1. Dégrèvement exceptionnel de CFE en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel.

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. Renouvellement de la concession pour la gestion du multi-accueil – Choix du concessionnaire
2. Renouvellement de la concession pour la gestion des périscolaires et ALSH- Choix du concessionnaire

E. VŒUX ET COMMUNICATIONS

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté désigne à l'unanimité, comme secrétaire de séance, Monsieur Christian MEMHELD, Conseiller communautaire.

2. Installation du nouveau Conseil de Communauté

Madame Anne Lise ULRICH, doyenne d'âge, procède à l'installation des délégués désignés par les 18 communes membres de la Communauté de Communes. Elle donne lecture des 33 délégués titulaires et 12 délégués suppléants élus.

Ceux-ci sont les suivants :

Délégués titulaires :

Commune d'Artolsheim	Madame Dominique MARTIN
Commune de Bindernheim	Monsieur Christian MEMHELD
Commune de Boesenbiesen	Monsieur Mathieu LAUFFENBURGER
Commune de Bootzheim	Monsieur Clément ROHMER
Commune d'Elsenheim	Monsieur Vincent GRISS
Commune de Grussenheim	Monsieur Martin KLIPFEL
Commune de Heidolsheim	Monsieur Alex JEHL
Commune de Hessenheim	Madame Anne-Lise ULRICH
Commune de Hilsenheim	Madame Mireille MOSSER Monsieur Pascal JEHL Madame Nathalie DEICHLER Monsieur Damien SCHREIBER- CORDON Madame Audrey HUCK
Commune de Mackenheim	Monsieur Jean-Claude SPIELMANN
Commune de Marckolsheim	Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER Madame Catherine GREIGERT Monsieur Gilles WEBER Madame Chrystelle ERARD Madame Marie FREY Monsieur Yann SCHUNCK Madame Elisabeth SILBER Monsieur Jean-Paul ORSONI
Commune d'Ohnenheim	Madame Jacqueline SCHUNCK
Commune de Richtolsheim	Monsieur Rémy TAGLANG
Commune de Saasenheim	Madame Anne Marie NEEFF
Commune de Schoenau	Monsieur Michel BUTSCHA
Commune de Schwobsheim	Madame Denise KEMPF
Commune de Sundhouse	Monsieur Mathieu KLOTZ Madame Christelle ADOLPH Monsieur Michaël BERGER
Commune de Wittisheim	Monsieur Christophe KNOBLOCH Madame Clothilde LOOS Monsieur Thierry WITWICKI

Délégués suppléants :

Commune d'Artolsheim	Monsieur Yves SCHWOERER
Commune de Bindernheim	Madame Isabelle BAEHR
Commune de Boesenbiesen	Madame Agnès ROHR
Commune de Bootzheim	Madame Angélique DOUCHE
Commune de Elsenheim	Monsieur Jean Louis BRICKERT
Commune de Grussenheim	Madame Agnès SIMLER
Commune de Heidolsheim	Monsieur François BLATZ
Commune de Hessenheim	Monsieur Sébastien BURGER
Commune de Mackenheim	Monsieur Christophe LUDAESCHER
Commune de Ohnenheim	Monsieur Noël SCHWEIN
Commune de Richtolsheim	Monsieur Sébastien SCHWOERER
Commune de Saasenheim	Monsieur Jacques COSYNS
Commune de Schoenau	Monsieur Laurent NAAS
Commune de Schwobsheim	Monsieur Claude OHNET

Madame Anne Lise ULRICH déclare le nouveau Conseil de Communauté installé.

*
**

3. Election du Président

Madame Anne Lise ULRICH doyen d'âge de l'assemblée, indique que le Président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est élu par l'organe délibérant selon les règles applicables à l'élection du Maire. Ces règles sont codifiées au Code Général des Collectivités Territoriales dans son article L.5211-2 dont elle donne lecture.

La lecture étant faite, elle propose de procéder à l'installation du bureau.

Le bureau est composé de :

Président : Anne Lise ULRICH, doyenne d'âge

Secrétaire : Monsieur Christian MEMHELD

Assesseur : Messieurs Damien SCHREIBER-CORDON et Yann SCHUNCK.

Le bureau est déclaré installé.

Madame ULRICH, appelle ensuite les candidatures à la Présidence de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim. Elle propose la candidature de Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Maire de Marckolsheim.

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER accepte la proposition Madame ULRICH et se porte candidat à la Présidence de la Communauté de Communes.

Aucune autre candidature se manifestant, il est procédé à l'élection.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER : 32 voix

Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu Président de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et installé dans ses fonctions.

Il prend ensuite la Présidence de l'Assemblée.

*
**

4. Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ fixe le nombre de Vice-Présidents à 6.

Adopté à l'unanimité.

*
**

5. Election des Vice-Présidents

*** Election du 1^{er} Vice-Président**

Le Président propose la candidature de **Monsieur Christophe KNOBLOCH** qui aura comme délégation principale l'animation socio-culturelle, l'école de musique et les médiathèques.

Monsieur Damien SCHREIBER-CORDON se porte également candidat.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Monsieur Christophe KNOBLOCH : 27 voix

Monsieur Damien SCHREIBER-CORDON : 6 voix

Monsieur Christophe KNOBLOCH ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu 1^{er} Vice-Président.

*** Election du 2^{ème} Vice-Président**

Le Président propose la candidature de **Madame Catherine GREIGERT** qui aura comme délégation principale la prospective financière, le budget et les transports.

Aucune autre candidature se manifestant, il est procédé à l'élection.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Madame Catherine GREIGERT : 29 voix

Madame Catherine GREIGERT ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est déclarée élue 2^{ème} Vice-Président.

*** Election du 3^{ème} Vice-Président**

Le Président propose la candidature de **Monsieur Mathieu KLOTZ** qui aura comme délégation principale les bâtiments, la voirie et l'éclairage public.

Monsieur Damien SCHREIBER-CORDON se porte également candidat.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Monsieur Mathieu KLOTZ : 27 voix

Monsieur Damien SCHREIBER-CORDON : 6 voix

Monsieur Mathieu KLOTZ ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est déclaré élu 3^{ème} Vice-Président.

*** Election du 4^{ème} Vice-Président**

Le Président propose la candidature de **Madame Mireille MOSSER** qui aura comme délégation principale la GEMAPI et l'environnement.

Madame Audrey HUCK se porte aussi candidate.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Madame Mireille MOSSER : 28 voix

Madame Audrey HUCK : 4 voix

Madame Mireille MOSSER ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est déclarée élue 4^{ème} Vice-Président.

*** Election du 5^{ème} Vice-Président**

Le Président propose la candidature de **Madame Jacqueline SCHUNCK** qui aura comme délégation principale la petite enfance et les périscolaires.

Aucune autre candidature se manifestant, il est procédé à l'élection.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs : 5

Suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Madame Jacqueline SCHUNCK : 28 voix

Madame Jacqueline SCHUNCK ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est déclarée élue 5^{ème} Vice-Président.

*** Election du 6ème Vice-Président**

Le Président propose la candidature de **Madame Anne Marie NEEFF** qui aura comme délégation principale le développement économique et le tourisme.

Le 1^{er} tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Bulletins blancs : 7

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Madame Anne Marie NEEFF : 26 voix

Madame Anne Marie NEEFF ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est déclarée élue 6^{ème} Vice-Président.

*
**

6. Composition du Bureau

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la composition proposée par le Président à savoir :

Président : Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

Vice-Présidents : Christophe KNOBLOCH, Catherine GREIGERT, Mathieu KLOTZ, Mireille MOSSER, Jacqueline SCHUNCK et Anne Marie NEEFF.

Adopté à l'unanimité.

*
**

7. Lecture de la charte de l' élu local

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** de la lecture de la charte de l' élu local faite par le Président lors de la séance du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020.

*
**

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Indemnités de fonction des élus

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **fixe** les taux des indemnités allouées au Président et aux Vice-Présidents comme suit :

Indemnité du Président	Indemnité des Vice-Présidents
67,50 % de l'indice brut 1027	24,73 % de l'indice brut 1027
2 625,35 € par mois	961,85 € par mois

Adopté par 32 voix pour, 1 abstention (Madame Audrey HUCK).

*
**

2. Délégations d'attribution au Président et au Bureau

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **délègue** les attributions suivantes au Bureau et au Président :

Délégations au Président :

- Engager les dépenses imprévues et charges exceptionnelles dans la limite des crédits globalement disponibles à la section de fonctionnement ;
- Sortir de l'actif les biens renouvelables de plus de 5 ans ;
- Souscrire les abonnements, les contrats d'entretien, de maintenance, de contrôle périodique et d'exploitation ;
- Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;
- Signer les contrats de prise en location de matériel et de véhicule ;
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, huissiers de justice, avoués, notaires et experts ;
- Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou de défense dans toutes les actions intentées contre elle, sans limitation de domaines ou type de contentieux, et prendre toutes mesures en rapport ;
- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Collectivité ;
- Conclure les conventions passées à l'occasion de la formation du personnel et des collaborateurs occasionnels du service public intercommunal ;
- Procéder au placement de fonds disponibles auprès du Trésor Public ;
- Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 3 M€ ;
- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à leur gestion y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et passer à cet effet les actes nécessaires. Cette délégation s'exerce annuellement dans la limite du montant des emprunts inscrits au budget. Les contrats de prêt peuvent comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :
 - Faculté d'opter parmi plusieurs taux d'intérêts différents et de modifier le choix initial pendant la période d'amortissement,
 - Possibilité de modifier la périodicité, le profil de remboursement et la durée du prêt, de procéder à des remboursements par anticipation à des différés d'amortissement,
 - Faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec possibilité de remboursement anticipé et/ou de consolidation.
- Prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Fixer les droits perçus par la Communauté de Communes qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services de la Communauté de Communes ;

- Signer les conventions de maîtrise d'ouvrage partagée ou confiée dans le cadre de travaux ;
- Signer les conventions de mise à disposition de personnel par le Centre de Gestion pour la réalisation de missions ponctuelles au bénéfice de la Communauté de Communes ;
- Signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution des travaux dont le montant estimatif est inférieur à 500 000 € HT ;
- Déposer les demandes d'autorisations d'urbanismes relatives aux travaux dont le montant estimatif est inférieur à 500 000 € HT ;
- Adopter et signer les conventions relatives à la mise à disposition gratuite de locaux ;
- Autoriser la signature des conventions avec OCTO PROD pour le personnel de l'Ecole de Musique

Délégations au Bureau :

- Décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 5 000 € ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- Décider de l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables jusqu'à une valeur de 3 000 € ;
- Réaliser, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), toutes les procédures légales et réglementaires conduisant à l'acquisition à l'amiable ou non des propriétés nécessaires à des œuvres communautaires ;
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- Approuver les conventions de répartition financières d'actions entre plusieurs communautés de communes pour des engagements inférieurs à 10 000 € ;
- Conclure les conventions de travaux et d'occupation et passer les actes notariés avec les propriétaires publics ou privés pour la pose à demeure et les accès aux réseaux et ouvrages divers ;
- Conclure les conventions de servitude et passer les actes notariés consécutifs avec les propriétaires publics ou privés pour la pose à demeure et les accès aux réseaux et ouvrages publics ;
- Conclure les conventions autorisant les maîtres-nageurs sauveteurs à dispenser des cours ;
- Fixer les indemnités à verser aux propriétaires ou exploitations selon les barèmes forfaitaires départementaux ou selon la marge brute réelle de la comptabilité de l'exploitation, et de passer les conventions à intervenir ou baux ruraux ;
- Fixer les conditions et les caractéristiques essentielles des ventes de terrains viabilisés du Parc d'Activités Intercommunal de Marckolsheim situé au lieudit Schlettstadterfeld et de la Zone d'Activités sise au Holzweg à Sundhouse ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- Décider de la création de postes au niveau du tableau des effectifs pour les agents non titulaires dont la durée d'emploi n'excède pas un an ;
- Approuver, après avis de la commission thématique compétente, les Avant-Projet Sommaire et Détaillé pour les travaux dont le montant estimé est inférieur à 500 000 € HT et solliciter les aides financières nécessaires à leur financement ;
- Approuver les conventions de maîtrise d'ouvrage partagée ou confiée dans le cadre de travaux ;
- Approuver les conventions de mise à disposition de personnel pour la réalisation de missions ponctuelles ou non permanentes au bénéfice de la Communauté de Communes ou des communes membres ;
- Prendre les décisions et actes nécessaires à la définition des modalités internes de passation des marchés et des commandes applicables aux services intercommunaux ;
- Fixer le taux de rémunération des intervenants dans le cadre de manifestations organisées dans les équipements sportifs et culturels communautaires (médiathèques et piscine Aquaried) ;
- Formuler les avis concernant l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme (PLU communaux ou cartes communales) ;

- Autoriser, au nom de la Communauté de Communes, le renouvellement aux associations dont elle est membre ;
- Autoriser la conclusion des conventions avec OCTO PROD pour le personnel de l'Ecole de Musique ;
- Décider de l'attribution des subventions d'un montant maximum de 5 000 € aux associations poursuivant des activités d'intérêt communautaire dans la limite des crédits disponibles à l'article 6574 "subvention de fonctionnement aux personnes, aux associations et autres organismes de droit privé" ;
- Approuver les modifications et mises à jour des guides de procédures internes liés au fonctionnement des services (règlement de la commande publique, règlement financier, document unique, règlements intérieurs, règlement de prêt de matériel, Plan d'Organisation de Surveillance et des Secours de la piscine...).

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Interne aux Marchés à Procédure Adaptée

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **élit par 33 voix, 0 bulletins blancs, 0 bulletins nuls,** la Commission d'Appel d'Offres par scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sachant que le Président en est le Président de la Communauté de Communes ou son représentant, comme suit :

Président : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean Paul ORSONI	Vincent GRISS
Rémy TAGLANG	Christian MEMHELD
Anne Lise ULRICH	Anne Marie NEEFF
Dominique MARTIN	Mireille MOSSER
Alex JEHL	Denise KEMPF

- ◆ **précise** que cette instance constituera la Commission Interne des Marchés à Procédure Adaptée (CIMAPA) pour les marchés passés en cette forme.

*
**

4. Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin – Désignation des représentants de la Communauté de Communes

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **désigne par 33 voix pour,** les 14 délégués pour former le collège électoral appelé à élire les 40 titulaires et 40 suppléants du Comité syndical du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin suivants :

Madame/Monsieur	Identité	Fonction
Monsieur	Christophe KNOBLOCH	Vice-Président
Madame	Catherine GREIGERT	Vice-Président
Monsieur	Mathieu KLOTZ	Vice-Président
Monsieur	Philippe CHAPOT	Schoenau
Monsieur	Louis FRANCO	Grussenheim
Monsieur	Martin KLIPFEL	Conseiller
Monsieur	Mathieu LAUFFENBURGER	Conseiller

Monsieur	Christophe LUDAESCHER	Conseiller suppléant
Monsieur	Daniel MARTIN	Bindernheim
Monsieur	Clément ROHMER	Conseiller
Monsieur	Damien SCHREIBER-CORDON	Conseiller
Monsieur	Yann SCHUNCK	Conseiller
Monsieur	Jean Michel VOEGELI	Artolsheim
Monsieur	Gilles WEBER	Conseiller

*

**

5. SDEA Alsace-Moselle – Désignation des représentants de la Communauté de Communes pour les compétences eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **désigne, par 33 voix**, en application de l'Article 11 des Statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets :

pour la compétence eau potable, pour la compétence assainissement et pour la compétence grand cycle de l'eau, les délégués suivants :

Commune	Délégué
Artolsheim	Jean Michel VOEGELI
Bindernheim	Daniel MARTIN
Boesenbiesen	Mathieu LAUFFENBURGER
Bootzheim	Dominique FAHRNER
Elsenheim	Jean Louis BRICKERT
Grussenheim	Laurent SCHÖNSTEIN
Heidolsheim	Alex JEHL
Hessenheim	Roland CLOG
Hilsenheim	Mireille MOSSER
Mackenheim	Christophe LUDAESCHER
Marckolsheim	Frédéric PFLIEGERSDOERFFER
Marckolsheim	Jean Paul ORSONI
Ohnenheim	Jacqueline SCHUNCK
Richtolsheim	Rémy TAGLANG
Saasenheim	Anne Marie NEEFF
Schoenau	Michel BUTSCHA
Schwobsheim	Michel ROHR
Sundhouse	Raphaël HAEGELI
Wittisheim	Nicolas SIMLER

- ◆ **désigne, par 33 voix**, en application de l'Article 15.2 des Statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets, 1 Conseiller Territorial parmi les délégués pour le Territoire de bassin versant Ill Amont Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER.

*

**

C. FINANCES

1. **Dégrèvement exceptionnel de CFE en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'évènementiel.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire ;
- ◆ **charge** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité.

*
**

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. **Renouvellement de la concession pour la gestion du multi-accueil – Choix du concessionnaire**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le choix de l'association AGF comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation du multi-accueil « Au jardin des loupiots », pour une durée de 5 ans, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le contrat de concession et toutes les pièces y afférentes avec l'AGF incluant la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. **Renouvellement de la concession pour la gestion des périscolaires et ALSH- Choix du concessionnaire**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le choix de l'association AGF comme concessionnaire pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaire et d'ALSH de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, pour une durée de 5 ans, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le contrat de concession et toutes les pièces y afférentes avec l'AGF incluant la tranche ferme et la tranche conditionnelle.

Adopté à l'unanimité.

*
**

E. VŒUX ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.

*
**

Fait à Marckolsheim, le 16 juillet 2020

Le Président,



Frédéric PFLIEGERSDOERFFER